



*Signataire : Matthieu Jotterand*

*Date de dépôt : 19 août 2024*

## **Question écrite**

### **Où sont parqués les bateaux et où habitent leurs propriétaires ?**

Le pourtour du lac est utilisé à différentes fins, notamment celui d'amarrer des bateaux privés. L'espace est rare et les places sont chères, aussi bien pour les bateaux eux-mêmes que pour les autres usages et notamment l'accès à l'eau pour la population qui subit des étés toujours plus chauds. Cette saison m'a inspiré les questions suivantes :

- *Quelle est la répartition par commune des places d'amarrage pour les bateaux privés dans le canton ?*
- *Les places d'amarrage pour bateaux sont-elles uniquement réservées aux particuliers ? Sinon, quelles sont les sociétés ou autres organisations qui peuvent en bénéficier et sous quelles conditions ?*
- *Quelle est la répartition par commune des titulaires de places d'amarrage ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de la réponse à ces questions.